

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 3 décembre 2025

42 - 2025 /

L'an deux mille vingt-cinq, et le 3 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT J., GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, NICOLAS Gérard, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : MAURY Jean-François à ARMENGOL André, SANCHEZ Séverine à BLANQUEFORT Jean, SCHMITT Nathalie à DUHAUER-GARBOT Yvette,

Absents : BENEZECH Claude, GUIBBERT Michel, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie, SANCHEZ Valérie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Commune - Décision modificative n° 1 - Intégration à l'actif des voiries et des réseaux de la tranche 2 de la ZAC Pécheraud - Peilhan

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de modifier le budget primitif 2025 de la commune pour intégrer à l'actif de la commune les voiries et réseaux de la tranche 2 de la ZAC Pécheraud-Peilhan.

Modification des prévisions budgétaires :

Section d'investissement :

C/ dépenses 2151-041 Terrains de voirie : + 7 000 €

C/ recettes 1328-041 autres subventions d'investissement : + 7 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les propositions de modifications budgétaires de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le budget de la commune en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

